



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

## FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### *PROJETS DIVERS*



#### *Définition :*

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

#### *Pourquoi ?*

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

#### *Par qui ?*

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site(s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

#### *Pour qui ?*

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

**Nom – Prénom :** Eric LIONS (ASA irrigation Châteauroux-Lès-Alpes)

**Fonction :** Président de l'ASA

**Adresse :** Mairie - Rue des Aubergeries

05 380 Châteauroux-lès-Alpes

**Téléphone :** 07 61 65 13 02

**Email :** lucie.darres@canal-de-provence.fr

**Dénomination du projet :** Modernisation du réseau d'irrigation de l'ASA de Châteauroux-lès-Alpes

**A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :**

- Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement):
- Arrêté préfectoral n° 2011-158-8 du 7/06/11 (modifié le 6/03/13 – n° 2013-065-0004)
- Arrêté préfectoral n° 2013-065-0005 du 6/03/13 (liste locale 2 « régime propre »)

Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ?  Oui

Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

## 1 Description du projet

### a. Nature du projet

Préciser le type de projet :

L'ASA de Châteauroux les Alpes s'engage dans un projet de rénovation de ses canaux d'irrigation qui seront modernisés avec un passage à l'aspersion. Ainsi, à terme la desserte sera assurée par une technologie moderne et économe en eau sur un peu moins de 500 hectares alors que les quantités d'eau prélevées sur le torrent du Rabioux seront plus faibles (gain de plus de 50% des prélèvements actuels).

Cette opération de modernisation du réseau d'irrigation est essentielle pour le maintien sur la commune d'une activité agropastorale dynamique et active, contribuant ainsi à la vie économique du village.

### b. Localisation et cartographie

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Voir cartes pages suivantes

**Commune(s) concernée(s) :** Châteauroux-lès-Alpes (05380)

**Lieu-dit :** -

En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC <sup>1</sup>, *rayez les mentions inutiles*  
n° et nom du site : **ZSC** – ZPS – SIC FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin"  
n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?  
A 3,5 km du site n° FR9310036 « Les Ecrins »  
à..... (m ou km) du site n° FR93 .....

---

<sup>1</sup> ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

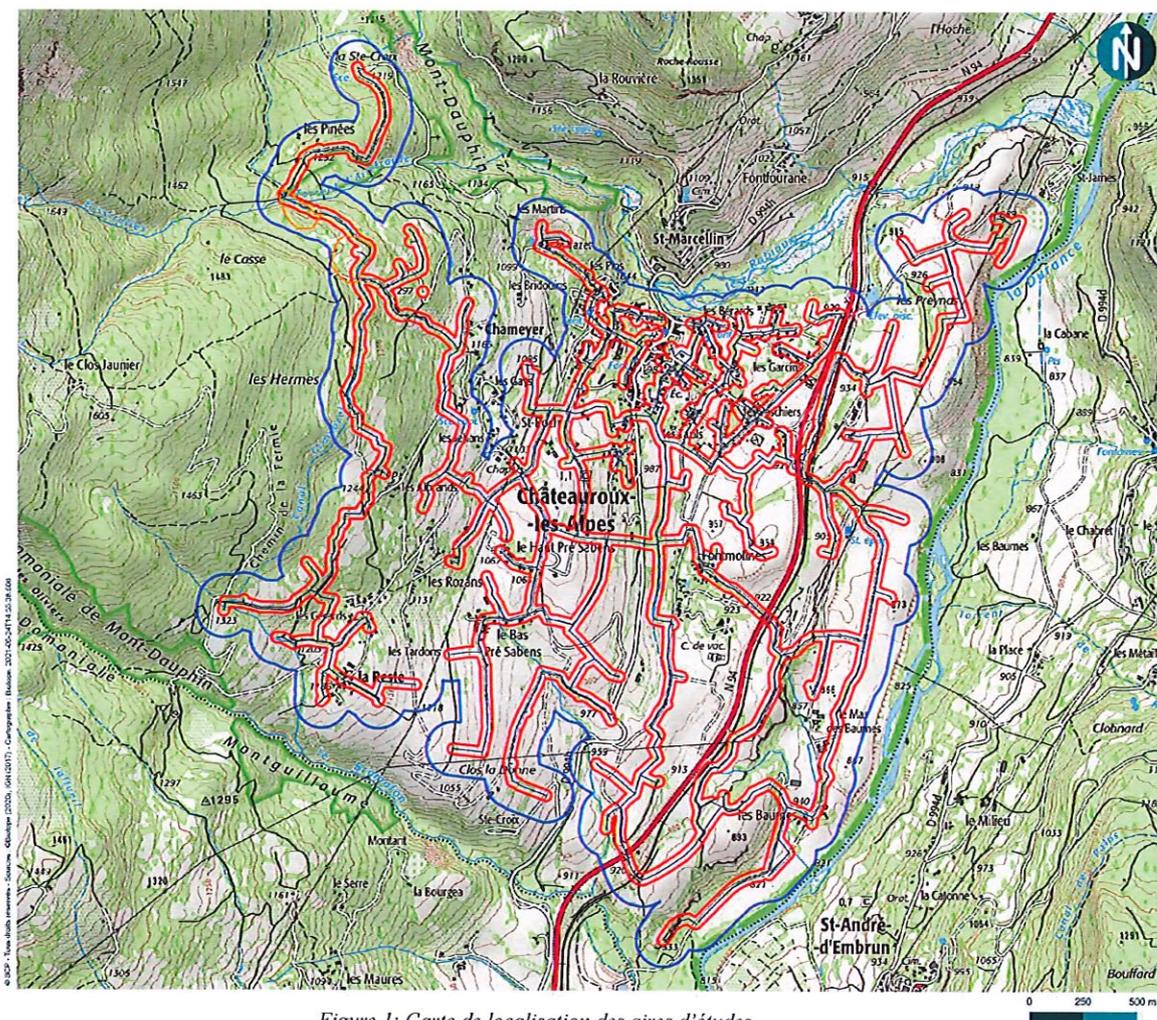


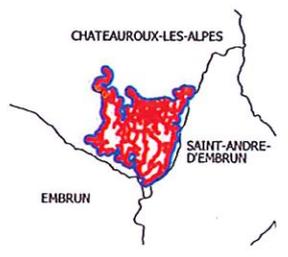
Figure 1: Carte de localisation des aires d'études



**Localisation de l'aire d'étude rapprochée**

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'union des ASA de Châteauroux les Alpes (05)

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



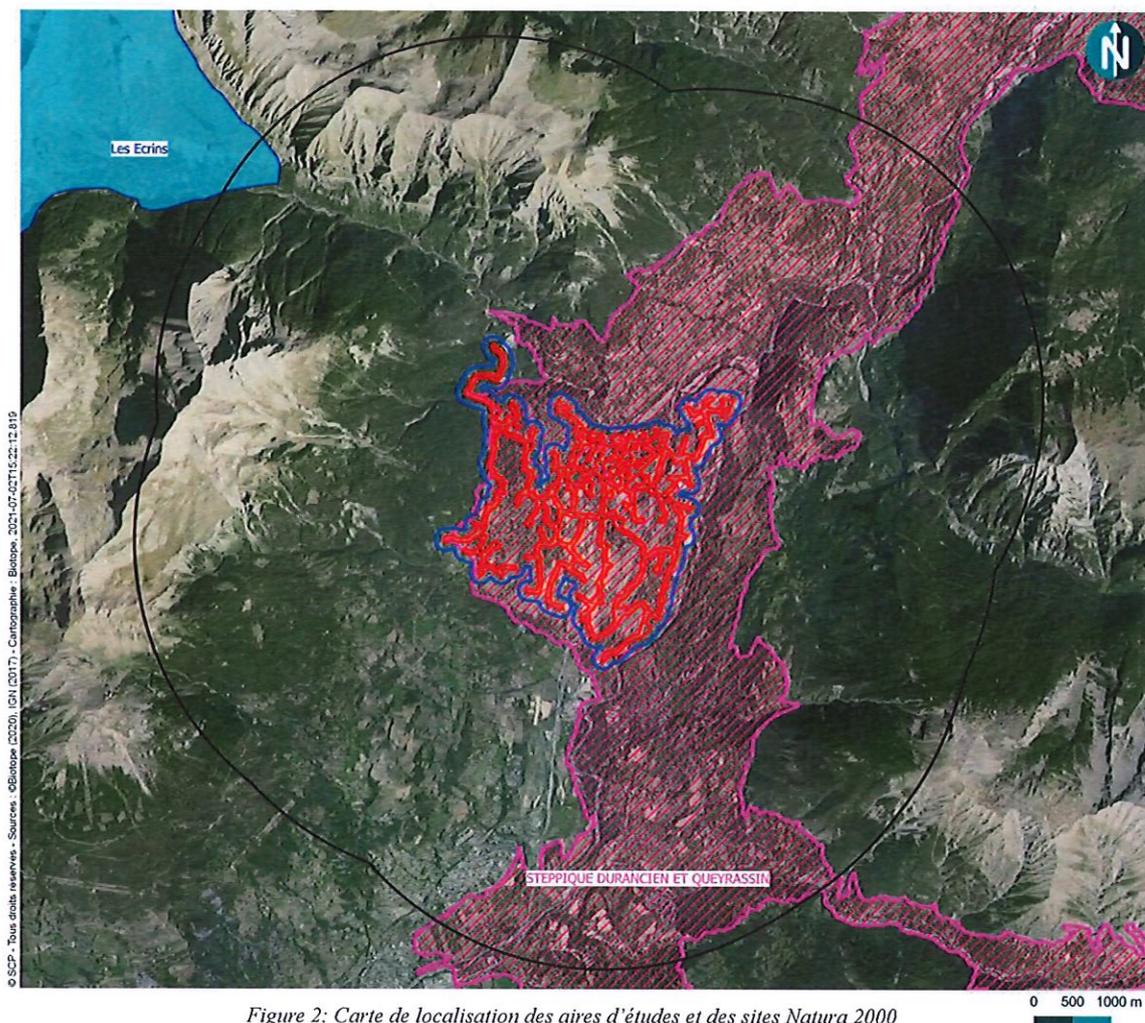


Figure 2: Carte de localisation des aires d'études et des sites Natura 2000



### Zonages réglementaires du patrimoine naturel : Natura 2000

Mission d'inventaires naturalistes sur le  
périmètre de l'union des ASA de  
Chateauroux les Alpes (05)

- Aire d'étude immédiate
  - Aire d'étude rapprochée
  - Aire d'étude éloignée
- Natura 2000
- ZPS Directive Oiseaux
  - ZSC Directive Habitats



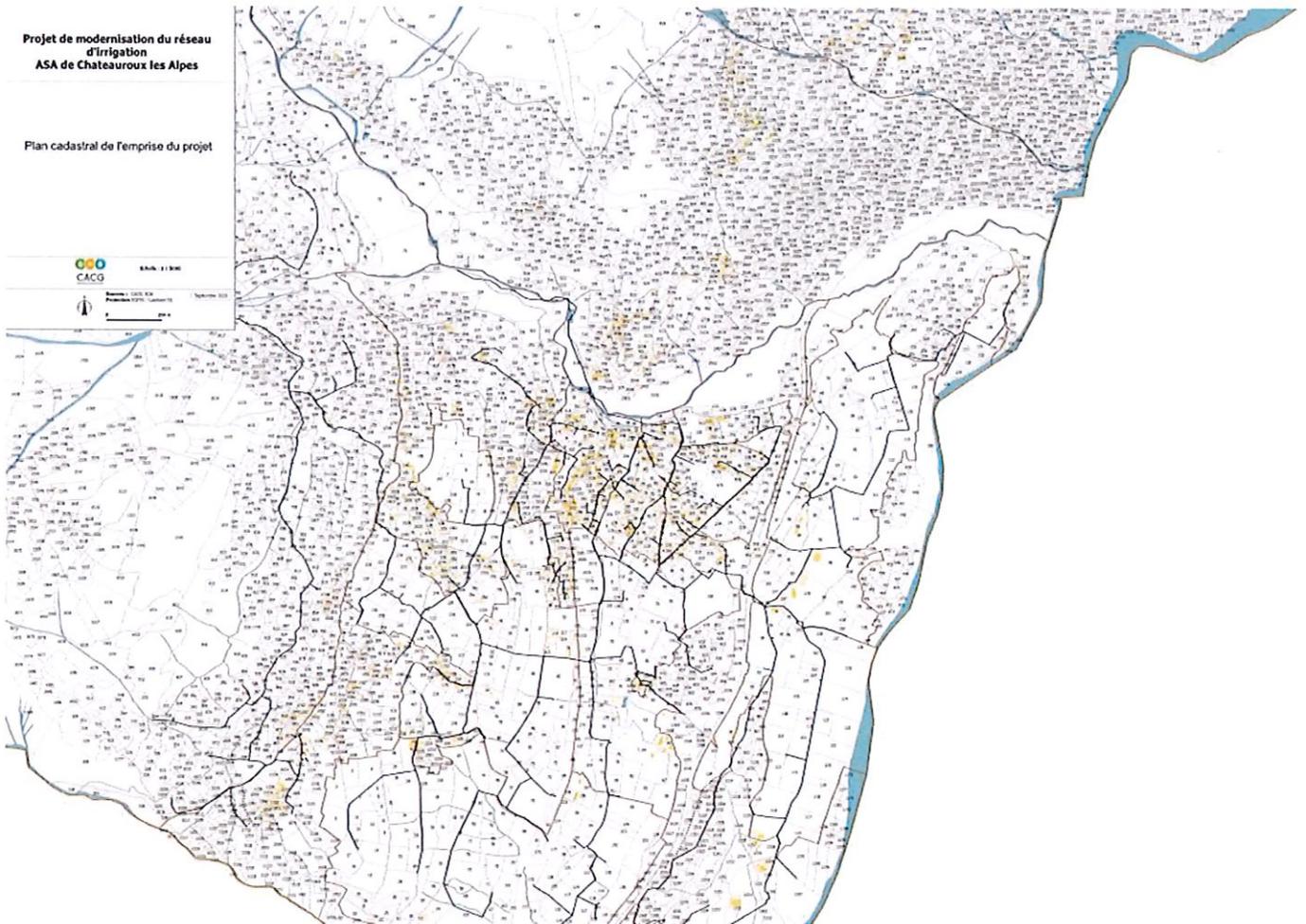


Figure 3 : Plan cadastral de l'emprise projet

### c. Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet : - (m<sup>2</sup> ou km<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input checked="" type="checkbox"/> <b>1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)</b> |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha)           |

- Longueur - largeur : 41,675 km – emprise au sol variable de 5 à 8 mètres.

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires : -

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :

Pour sa mise en œuvre, le projet va nécessiter :

- l'utilisation de zones de parking existantes sur la commune de Châteauroux à proximité des zones de travaux ;
- les travaux seront réalisés en journée (pas d'éclairage artificiel nécessaire) ;
- les zones de stockage seront des parkings existants ou délaissés de pistes ou routes ;
- les installations de chantier seront soit de type mobile roulotte de chantier autonome, soit mises sur un parking mis à disposition par la commune avec raccordement des eaux usées à l'assainissement collectif de la commune ;
- les engins seront stockés sur des plateformes étanches et seront équipés de kit anti-pollution.

### d. Durée prévisible et période du projet :

- **Projet** :  définitif (phase exploitation)  
 diurne (phase travaux)  
 nocturne

- **Durée précise si connue** : 2 ans environ (durée des travaux prévue)

- **Période précise** : 1/01/2023 au 31/12/2024 (de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps                       Eté                       Automne                       Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> chaque année | <input type="checkbox"/> chaque semaine    |
| <input type="checkbox"/> chaque mois  | <input type="checkbox"/> autre (préciser): |

La phase de travaux s'étalera sur environ 2 ans. Le calendrier des travaux sera optimisé et adapté par secteur en fonction des enjeux écologiques identifiés :

- **Travaux réalisés entre mi-août et début mars** sur les **secteurs à plus forts enjeux** (secteurs ouest, sud et nord-est). L'objectif sera d'éviter le dérangement et les risques de destruction ou d'abandon de nichées de l'avifaune et notamment des espèces nicheuses au sol ou dans la strate herbacée ;

- **Travaux réalisés entre mi-août et début mars** sur les **autres secteurs (dans la mesure du possible)**. Dans le cas contraire, une défavorabilisation des milieux ouverts favorables (prairies, cultures et pâtures) sera réalisée par un débroussaillage et un décapage des emprises travaux. La défavorabilisation sera réalisée en dehors de la période de reproduction (idéalement entre octobre et début mars).

- Travaux de **coupe d'arbres** réalisés entre **début septembre et fin octobre, période la moins sensible pour la majorité de la faune (avifaune et chiroptères notamment) ;**

- Les **travaux au sein du torrent d'Ailefroide** sont prévus en **période d'étiage**, et débuteront durant **l'automne 2023** (septembre- octobre).

#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Durant la phase de travaux, le projet va nécessiter :

- débroussaillage de quelques arbustes fait de façon mécanique (septembre – octobre) ;
- abattage des quelques arbres entre début septembre et fin octobre (environ 10 arbres de Pin sylvestre et 30 arbres de feuillus) ;
- la pose de certaines canalisations s'effectuera dans les canaux artificiels existants. Le canal sera ensuite reconstitué pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.
- Pas de rejet d'eau usée ;
- Le plein ou entretien des engins s'effectueront sur des plateformes étanches. Les engins seront tous équipés de kit anti-pollution ;
- Pas de raccordement aux réseaux ;
- Très peu de déchets générés par le chantier. Le tri des déchets et mise en décharge réglementée seront rendus obligatoires dans le DCE Travaux.

En phase d'exploitation, aucun entretien de la végétation n'est prévu sur l'emprise des canalisations enterrées, suite à une recolonisation naturelle de la végétation. Des interventions ponctuelles de maintenance des canalisations pourront être réalisées.

#### f. Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €                | <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 €     |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 50 000 €   | <input type="checkbox"/> de 50 000 € à 100 000 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |  |

## 2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

#### a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle                                      | <input type="checkbox"/> Site inscrit   |
| <input type="checkbox"/> Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)     | <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection   |
| <input type="checkbox"/> Parc National des Ecrins                               | <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :  |
| <input type="checkbox"/> Zone cœur  | <ul style="list-style-type: none"><li>• ZNIEFF terrestre de type I « La haute Durance, ses iscles et ses ripisylves de Saint-Clément-sur-Durance à Saint-André d'Embrun » (FR05100155 - intersecte)</li><li>• ZNIEFF terrestre de type I « Côteaux et plateaux steppiques en rive droite de la Durance, des Baumes à la chapelle Saint-James » (FR05100156)</li></ul> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Aire d'adhésion du Parc National des Ecrins | <input type="checkbox"/> Parc naturel régional (Queyras,)   |
| <input type="checkbox"/> Site classé  |   |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Dirigée (RBD)                       |   |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Intégrale (RBI)                     |   |
| <input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé (EBC)                              |   |

Espace Naturel Sensible (ENS)

Zone humide :

**b. Usages**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

Aucun

Agriculture

Pâturage / fauche

Sylviculture

Chasse

Pêche

Perturbations diverses  
(inondation, incendie,...)

Décharge sauvage

Cabanisation

Sports et loisirs (sports  
motorisés, VTT, randonnée,  
escalade, sports aériens,  
sports d'eaux vives,...)

**c. Milieux naturels et espèces**

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000<sup>e</sup>.

**Habitats rocheux**

- 1** Falaise calcaire  
Anticipation caulescents 62.151 \*
- 2** Falaise siliceuse  
Androsace vandolii 62.211 \*
- 3** Ebeulis calcaires à éléments fins des situations chaudes  
Stipion calamae grandis 61.311 \*
- 4** Ebeulis calcaires à éléments fins des situations froides  
Petasoton paradoxus 61.213 \*
- 5** Ebeulis calcaires à gros éléments  
Dryopteridion submontanum 61.3123 \*

**Végétations herbacées de zones humides**

- 6** Source pérférente  
Crataegion commutata 54.1 \*\*
- 7** Bas-marais alcalins à Lafiche de Desvill (Carex devalliana)  
Carcion divaricatae 54.23 \*
- 8** Joncaie à Jonc à fleurs obtuses (Juncus subnodulosus)  
Juncion acutiflori 37.218
- 9** Joncaie à Jonc glauque (Juncus inflexus)  
Mentha longifolia et Juncion inflexi 37.241
- 10** Asplénière à Aspléon commun (Platyneites australis)  
Phalarion arundinaceae 53.112
- 11** Mégaphorbiaie à Raie des prés (Filipendula ulmaria)  
Thalictrum flavum-Filipendulion ulmariae 37.1 \*
- 12** Prairie humide des sols pauvres en nutriments à Molinie bleue (Molinia caerulea subsp. arundinacea)  
Molinia arundinaceae-Habrochloion vulgaris 37.4 \*
- 13** Prairie humide des sols riches en nutriments à Cariche capiteuse (Oenochloa filiformis)  
Calthion pulchellum 37.213
- 14** Prê salé hum. de intérieur  
Armerion maritimum 15.4 \*\*
- 15** Zones humides indifférenciées
- 16** Eaux stagnantes  
22.1
- 17** Eaux courantes non végétalisées  
24.1

\* Habitat d'intérêt communautaire  
\*\* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

**Végétations herbacées de bancs de galets de cours d'eau**

- 18** Banc de galets montagnards à végétation pionnière à Epilobe de Fischer (Epilobium fischeri subsp. fischeri)  
Epilobion Fischeri 24.221 \*
- 19** Pelouse très sèche pionnière des affouissements racheux à briqueux à ergins (Sedum sp.) et jubartes (Sempervivum spp.), de l'étage montagnard  
Ajacium alpinodivocatae alta 36.11 \*\*
- 20** Pelouse très sèche pionnière des affouissements racheux à briqueux à ergins (Sedum sp.) et jubartes (Sempervivum spp.), de l'étage montagnard  
Sedum albidivocatae alta 62.42 \*
- 21** Pelouse sèche à très sèche à affinité steppe indifférenciée, de l'étage montagnard  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 22** Pelouse très sèche à affinité steppe, à fort recouvrement, souvent dominée par les alopes (Stipa spp.), de l'étage montagnard inférieur et moyen  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 23** Pelouse très sèche à affinité steppe, à faible recouvrement, dominée par des festuques (Festuca spp.), de l'étage montagnard  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 24** Pelouse sèche à très sèche à affinité steppe, à fort recouvrement à Fétule bulgare (Phleum pratense subsp. serotinum) et Hemiaré blanchâtre (Hemiarion lanatum), de l'étage montagnard moyen et supérieur  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 25** Pelouse très sèche, pedunculata, à Fétuque du Valais (Festuca valenciana), de l'étage montagnard moyen et supérieur  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 26** Pelouse très sèche, pedunculata, en cours d'évolution vers des pelouses d'affinité steppe, de l'étage montagnard inférieur et moyen  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 36.314 \*
- 27** Pelouse sèche à Bromes érigés (Bromus erectus), de l'étage montagnard moyen et supérieur  
Stipa capillatae-Poaion carnolicae 34.314 \*
- 28** Pelouse sèche à Bromes érigés (Bromus erectus), facies des terrains marneux, de l'étage montagnard moyen et supérieur  
Xerobromion erecti 34.3224 \*
- 29** Pelouse moyennement sèche à Bromes érigés (Bromus erectus), de l'étage montagnard  
Mastigromion erecti 34.3215 \*
- 30** Pelouse sèche à Globulaires à feuilles corolées (Globularia montifolia) et Anthyll de des montagnes (Anthyllis montana), de l'étage montagnard supérieur  
Sedum carnulatae-Mastigromion erecti 34.322 \*
- 31** Pelouse des situations fraîches à Lafiche ferrugineuse (Carex ferruginea subsp. tenax), de l'étage subalpin  
Carcion ferruginea 36.412 \*

□ zone d'étude



**Fourrés de bancs de galets de cours d'eau**

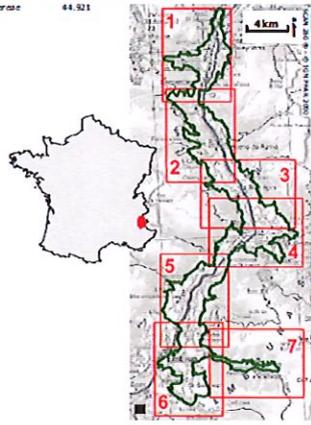
- 32** Fourré humide sur bancs de galets ou de limons, à Saule dressé (Salix eleagnos) et Saule pourpre (Salix purpurea)  
Salicion incanae 44.112 \*

**Fourrés et landes des terrains secs**

- 33** Fourré d'Argemone (Hippocrepis emmaeoides)  
Salicion incanae 44.112 \*
- 34** Fourré sec à Epave vinette (Berberis vulgaris) et églantiers (Rosa spp.)  
Berberidion vulgaris 31.0122
- 35** Lande à Genévrier commun (Juniperus communus)  
Berberidion vulgaris 31.36 \*
- 36** Lande à Genévrier thurifère (Juniperus thurifera)  
Berberidion vulgaris 32.135 \*
- 37** Lande à Genévrier sabin (Juniperus sabinus)  
Berberidion vulgaris 31.432 \*
- 38** Lande à Bus (Suaeda sempervivens)  
Berberidion vulgaris 32.54

**Forêts des terrains humides**

- 39** Boisement des bords de cours d'eau, de frêne étié (Fraxinus excelsior), Peuplier noir (Populus nigra) et d'Aune blanc (Alnus incana)  
Alnion incanae 44.141 \*\*
- 40** Boisements indifférenciés des bords de cours d'eau  
Alnion incanae 44.141 \*
- 41** Boisement de marécage, de Saule centré (Salix cinerea)  
Salicion cinerea 44.521



**Forêts des terrains secs**

- 42** Forêt de Genévrier thurifère (Juniperus thurifera)  
Juniperion thuriferae 42.A24 \*\*
- 43** Forêt de Pin sylvestre (Pinus sylvestris)  
Quercion pubescens-sessiliflorae 42.5
- 44** Forêt de Pin noir (Pinus nigra)  
Quercion pubescens-sessiliflorae 42.67
- 45** Forêt de Pin sylvestre (Pinus sylvestris) et Pin noir (Pinus nigra)  
Quercion pubescens-sessiliflorae 42.5 et/ou 42.67
- 46** Chêne et Cîme pubescent (Quercus humilis)  
Quercion pubescens-sessiliflorae 41.711
- 47** Mûrier  
42.14
- 48** Spiréide  
Fagion corollae 42.22 \*
- 49** Azarac de feuilles  
Corylo avellanae-Fagion tremulae 41.39

**Milieux anthropiques**

- 50** Milieux agricoles  
82
- 51** Forêt  
87.1
- 52** Carrée  
81.41
- 53** Milieux urbanisés  
86
- 54** Aménagement hydraulique  
8
- 55** Autres milieux anthropiques  
86

Figure 4 : Extrait du DOCOB du site Natura 2000 FR9301502 « Steppique Durancien et Queyrassin » – Légende de la cartographie des habitats naturels 10

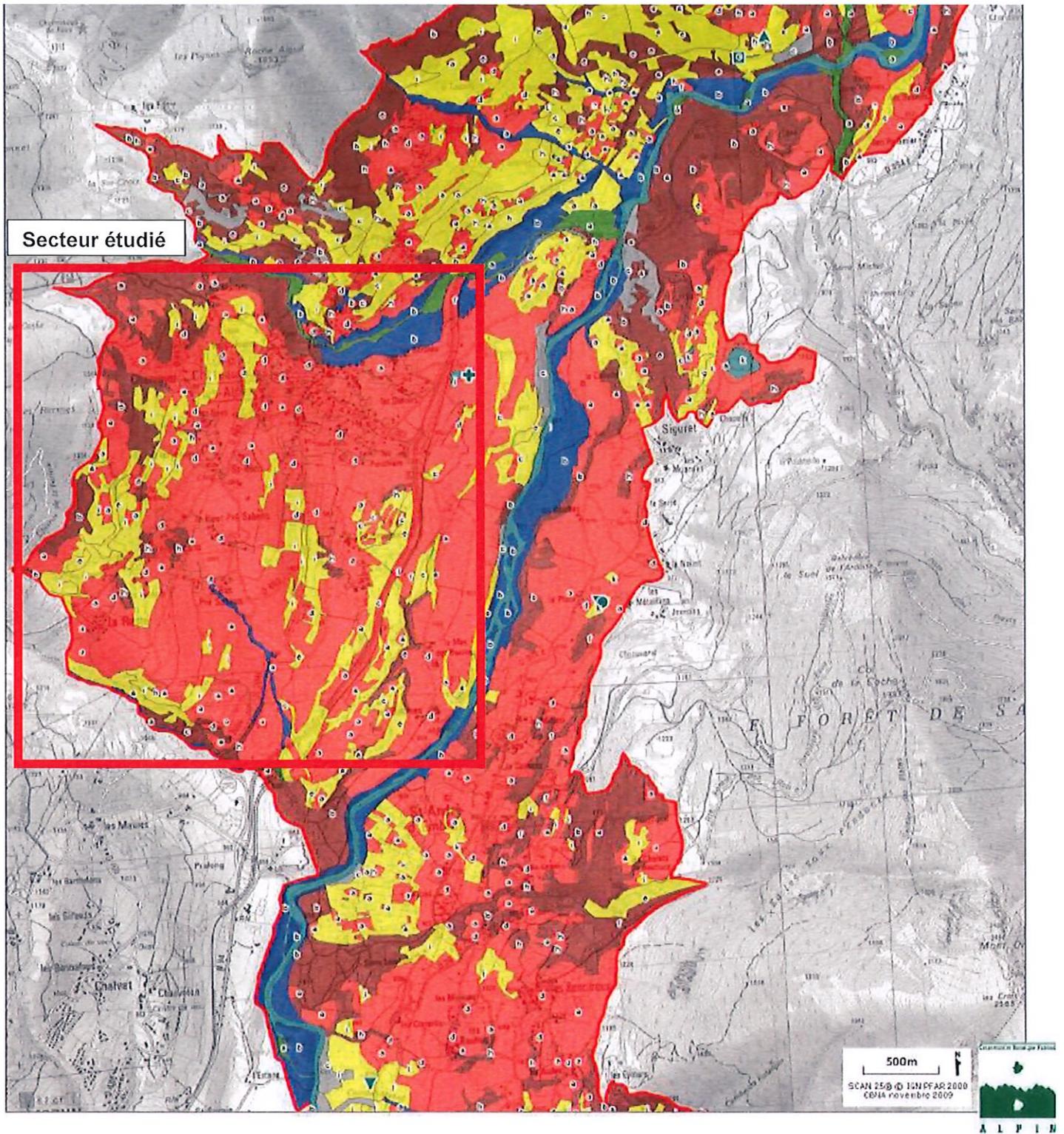


Figure 5 : Extrait du DOCOB du site Natura 2000 FR9301502 « Steppique Durancien et Queyrassin » – Cartographie des habitats naturels

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site [www.hautes-alpes.n2000.fr](http://www.hautes-alpes.n2000.fr)

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site.

Les données utilisées pour remplir les tableaux ci-après sont issues du formulaire standard de données, des documents d'objectifs des Sites Natura 2000, et du **diagnostic écologique réalisé entre septembre 2020 et juillet 2021** par le **bureau d'études Biotope** sur l'aire d'étude immédiate. Concernant la localisation des **différents habitats au sein de l'aire d'étude immédiate**, les données utilisées sont celles issues du diagnostic écologique réalisé par Biotope car plus précises (cf. Figure 7 à Figure 11 aux pages suivantes).

### Photographies de l'aire d'étude immédiate :

Figure 6 : Aperçus de quelques habitats rencontrés sur l'aire d'étude immédiate, photos prises sur site © M.CHARRIER



**Fourré mixte à *Crataegus monogyna*,  
*Cornus sanguinea***



**Culture et champs labourés**



**Torrent à *Petasite* et Saule drapé**



**Pelouse steppique à *Stipa ssp.***



**Complexe agricole**



**Prairie de fauche de montagne**



**Boisement de Pin sylvestre**



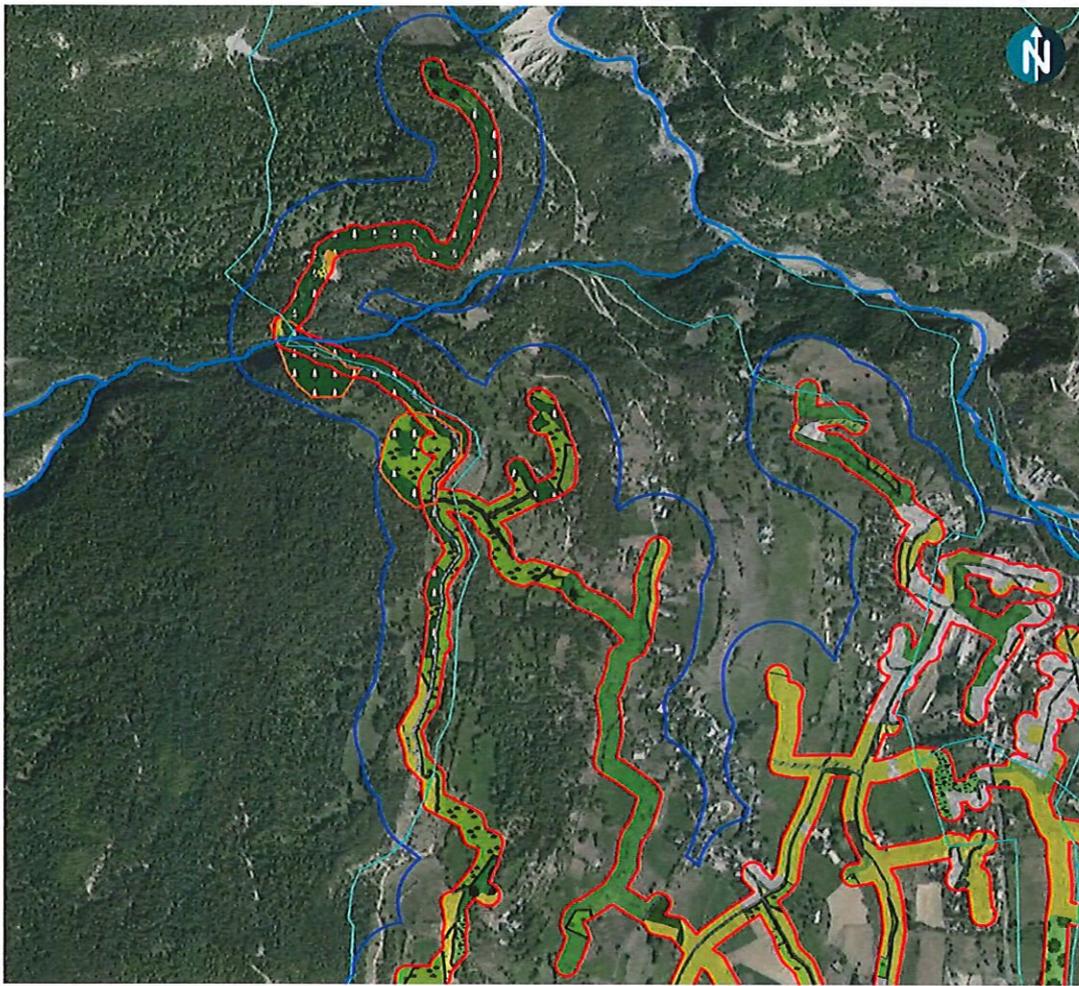
**Pelouse steppique et en arrière-plan complexe agricole**

## MILIEUX NATURELS :

Le tableau suivant recense les habitats d'intérêt communautaires de la ZSC « Steppique Durancien et Queyrassin » concernés par le projet. Il est précisé pour chacun des types d'habitat, si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur ces derniers.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Intitulé des habitats d'intérêt communautaire
Milieux ouverts ou semi-ouverts	<input checked="" type="checkbox"/> pelouse <input type="checkbox"/> pelouse semi-boisée <input type="checkbox"/> lande <input type="checkbox"/> garrigue, maquis <input type="checkbox"/> autre : .....	<b>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</b>  Situé à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, cet habitat couvre une surface restreinte (1,39 ha). Milieu présentant une forte diversité végétale, on y observe surtout le Brome dressé ( <i>Bromospsis erecta</i> ) comme espèce structurante. L'état de conservation est bon à moyen suivant la pression pastorale exercée.
		<b>6520 - Prairies de fauche de montagne</b>  Surtout situé à l'ouest du site, cet habitat montre un cortège floristique diversifié. Plusieurs parcelles présentent un cortège intermédiaire entre les prairies de fauche de montagne et les prairies de fauche de plaine, le choix a été fait d'intégrer l'ensemble en prairie de fauche de montagne. L'état de conservation est bon (surface de 12,96 ha).
Milieux forestiers	<input type="checkbox"/> forêt de résineux <input checked="" type="checkbox"/> forêt de feuillus <input type="checkbox"/> forêt mixte <input type="checkbox"/> autre : .....	<b>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</b>  Forêt alluviale bordant le cours d'eau permanent présent dans le secteur « Bas de Pré Sabens » et recoupant 2 zones au sud de l'aire d'étude immédiate (surface : 0,42 ha). Forte dégradation de l'habitat sur sa partie amont, se limitant à quelques arbres sur la zone nord.
Milieux rocheux	<input type="checkbox"/> falaise <input type="checkbox"/> affleurement rocheux <input type="checkbox"/> éboulis <input type="checkbox"/> blocs <input type="checkbox"/> autre :	-
Milieux humides ou aquatiques	<input type="checkbox"/> fossé, canal <input checked="" type="checkbox"/> cours d'eau <input type="checkbox"/> lac, étang <input type="checkbox"/> tourbière <input type="checkbox"/> gravière <input type="checkbox"/> prairie humide <input type="checkbox"/> autre : .....	<b>3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i></b>  Observé à une seule reprise à l'extrême nord-ouest du site, au niveau du torrent d'Ailefroide colonisé par le Pétasite paradoxal ( <i>Petasites paradoxus</i> ), le Saule drapé ( <i>Salix elaeagnos</i> ) et la Molinie ( <i>Molinia caerulea</i> ). L'état de conservation est bon et la surface marginale (0,07 ha).
Autre type de milieux	<input type="checkbox"/> arbre(s) mort(s) debout(s) <input checked="" type="checkbox"/> arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	<i>Nombreux arbres gîtes potentiels recensés au sein de l'aire d'étude immédiate, tous évités par le projet.</i>

**NB :** Un habitat d'intérêt communautaire non mentionné au FSD de la ZSC « Steppique Durancien et Queyrassin » est également présent au sein de l'aire d'étude rapprochée et concerné par le projet, il s'agit de l'habitat **6240 - Pelouses steppiques subpannoniques** avec une surface de 5,69 ha présente sur l'aire d'étude immédiate. La surface impactée sera de l'ordre de 2500 m<sup>2</sup> (surface maximale estimée).



Page 1 sur 4

Figure 7: Milieux naturels présents au sein de l'aire d'étude immédiate (carte 1)



### Habitats naturels

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes (05)

-  ZIP réservoirs
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée

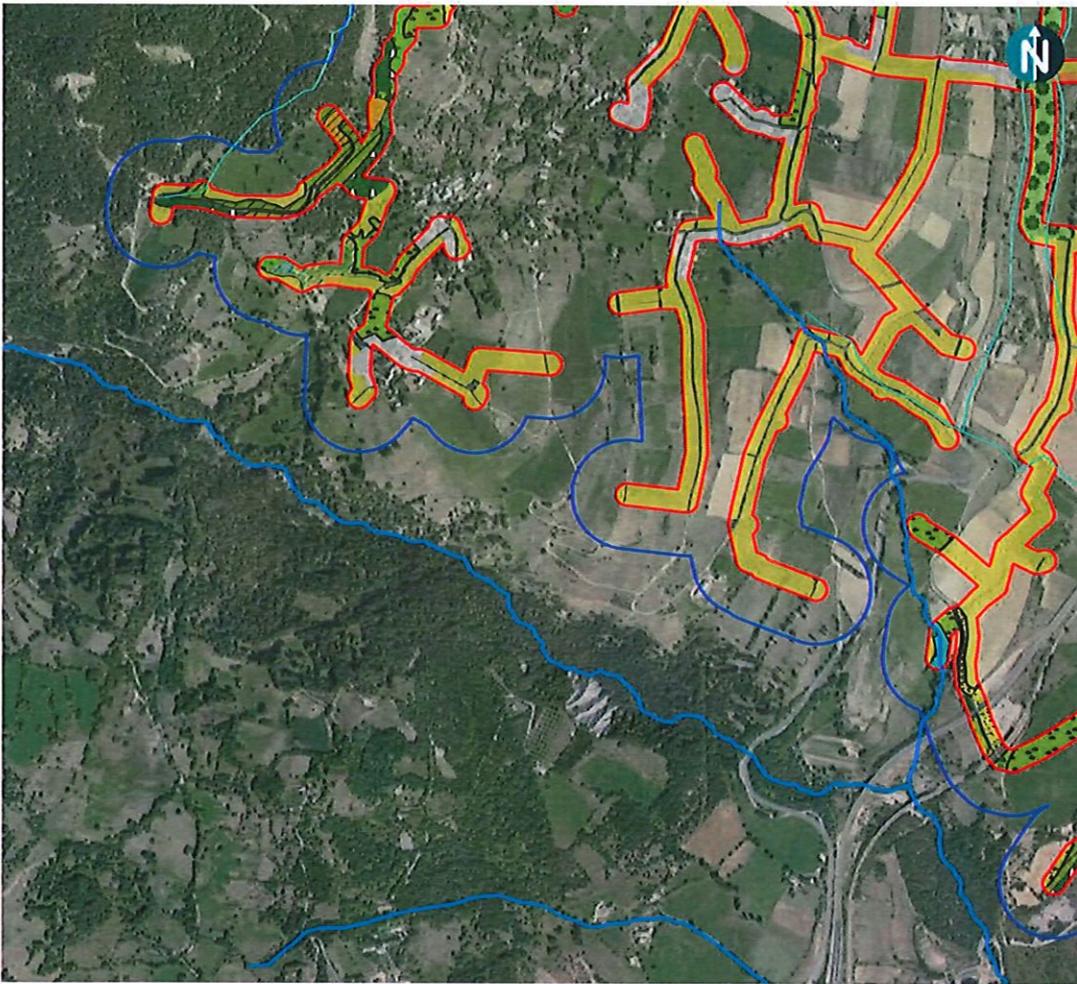
### Réseau hydrographique

-  Cours d'eau
-  Canaux gravitaires

Habitats naturels :  
cf. légende à la suite des cartes



0 100 200 m



### Habitats naturels

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes (05)

-  ZIP réservoirs
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée

### Réseau hydrographique

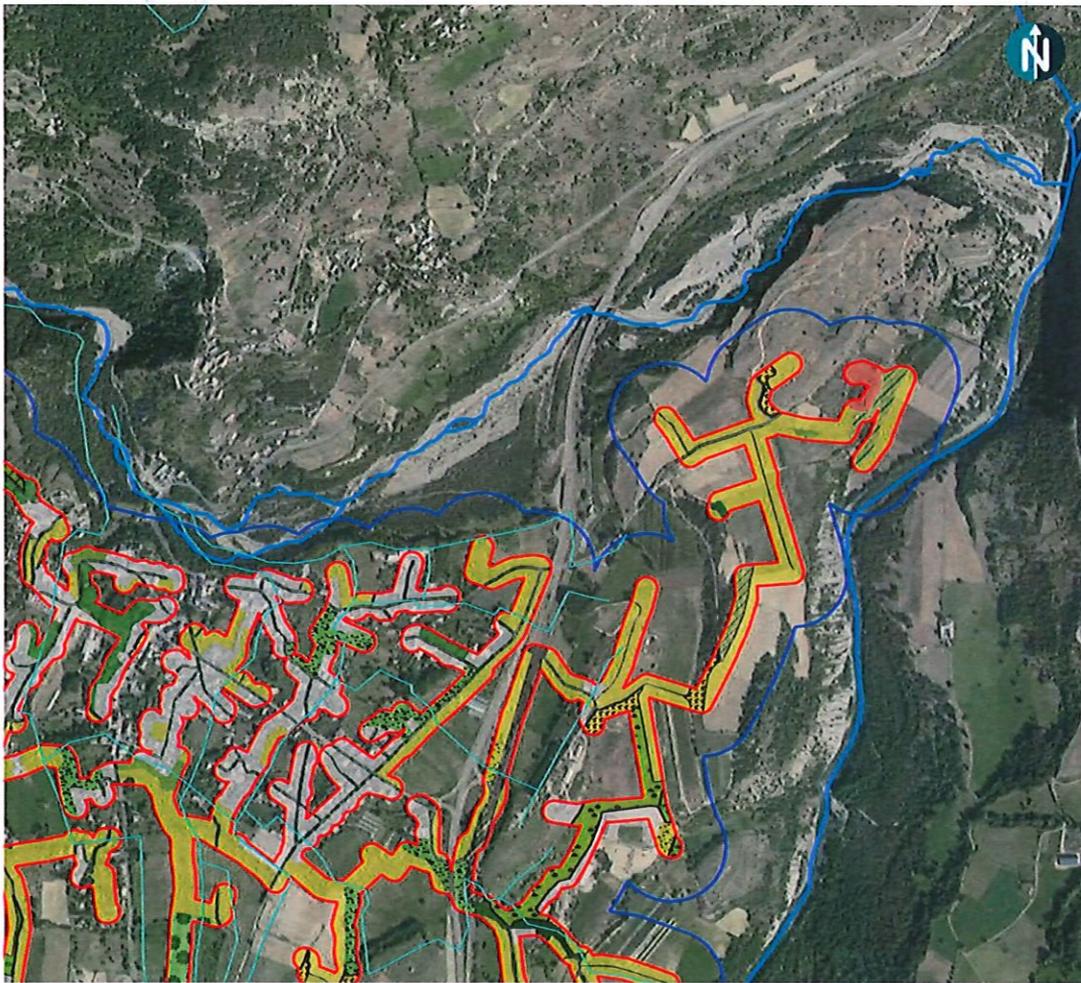
-  Cours d'eau
-  Canaux gravitaires

Habitats naturels :  
cf. légende à la suite des cartes



Figure 8: Milieux naturels présents au sein de l'aire d'étude immédiate (carte 2)

© SCP - Tous droits réservés - Sources : ©Biotope (2020), IGN (2017) - Cartographie : Biotope, 2021-00-01115-24-05-565



### Habitats naturels

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes (05)

- ZIP réservoirs
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

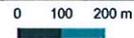
### Réseau hydrographique

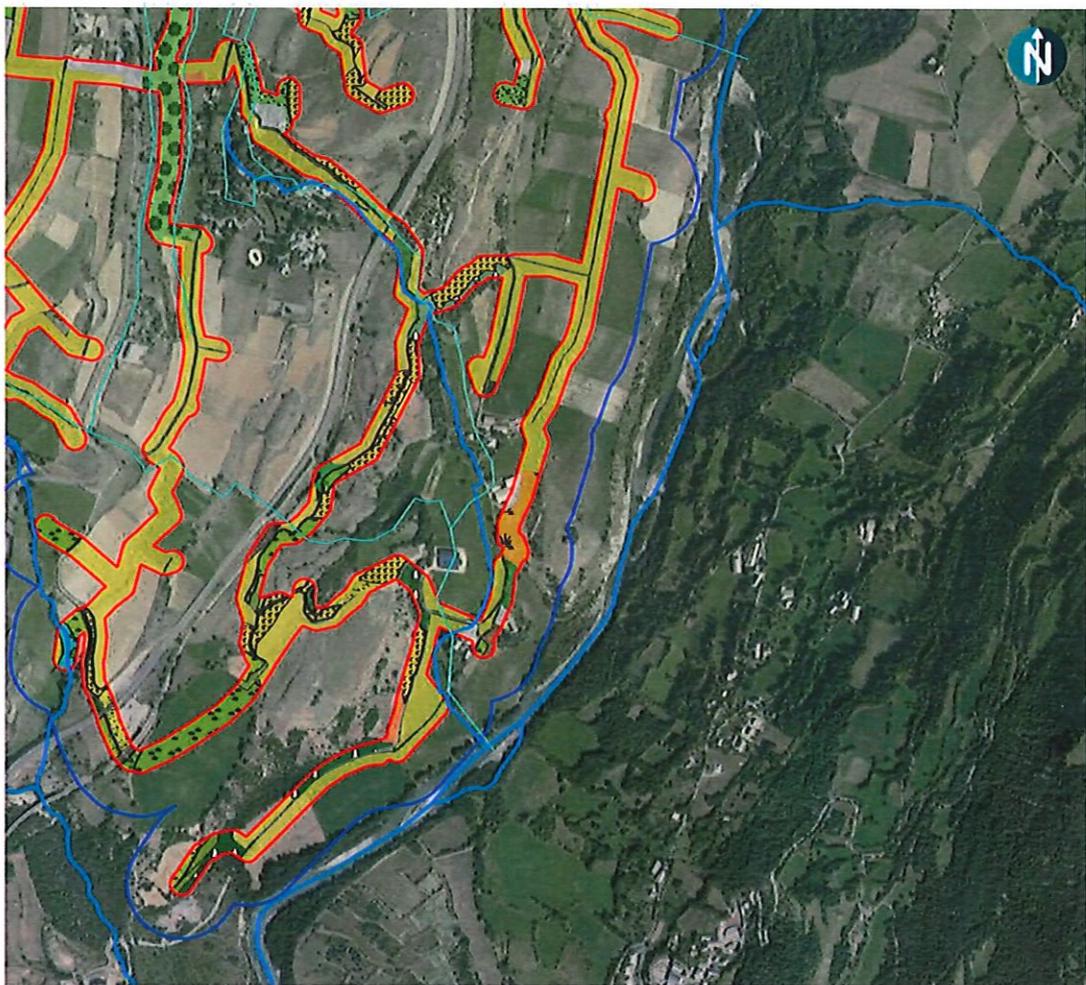
- Cours d'eau
- Canaux gravitaires

Habitats naturels :  
cf. légende à la suite des cartes



Figure 9: Milieux naturels présents au sein de l'aire d'étude immédiate (carte 3)





**Habitats naturels**

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes (05)

- ZIP réservoirs
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

**Réseau hydrographique**

- Cours d'eau
- Canaux gravitaires

Habitats naturels : cf. légende à la suite des cartes



Figure 10: Milieux naturels présents au sein de l'aire d'étude immédiate (carte 4)



### Légende des habitats naturels

Mission d'inventaires naturalistes sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de Chateauroux les Alpes (05)

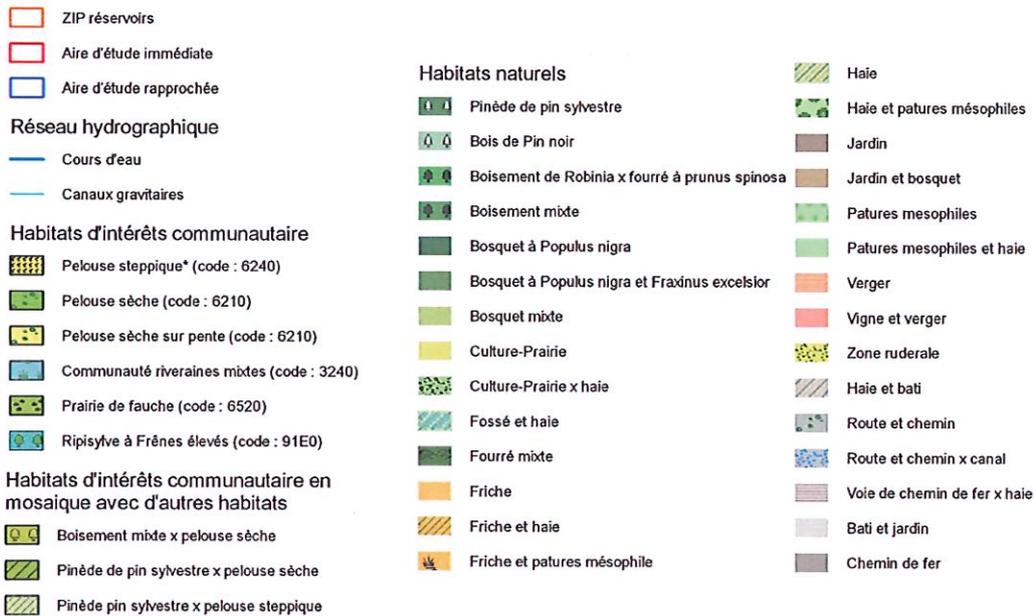


Figure 11: Légende de la cartographie des milieux naturels présents au sein de l'aire d'étude immédiate

**ESPECES FAUNE ET FLORE :**

Le tableau suivant recense les espèces ayant conduit à la désignation de la ZSC "Steppique Durancien et Queyrassin" et de la ZPS « Les Ecrins ». A noter que les espèces présentant des populations qualifiées de « non significatives » dans le formulaire standard des données ne sont pas intégrées à la présente analyse.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente	Cocher si potentielle	Autres informations (statut réglementaire, ...)
Flore	<b>Astragale Vulpin</b> <i>Astragalus alopecurus</i>			-
	<b>Dracocéphale d'Autriche</b> <i>Dracocephalum austriacum</i>			-
	<b>Orthotric de Roger</b> <i>Orthotrichum rogeri</i>			-
	<b>Panicaut des Alpes</b> <i>Eryngium alpinum</i>			-
	<b>Liparis de Loesel</b> <i>Liparis loeselii</i>			-
Insectes, Mollusques, Crustacés	<b>Vertigo étroit</b> <i>Vertigo angustior</i>			-
	<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>		X	L'espèce est considérée comme présente au sein des haies, bosquets et boisements clairs de feuillus de l'aire d'étude.
	<b>Pique-prune</b> <i>Osmoderma eremita</i>		X	La présence de l'espèce est connue et vérifiée dans deux vieux arbres à cavités aux abords de l'aire d'étude immédiate. Le bosquet localisé dans la continuité et situé sur l'aire d'étude immédiate est jugé favorable à l'espèce.
	<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>		X	L'espèce est considérée comme présente au sein des haies, bosquets et boisements clairs de feuillus de l'aire d'étude.
	<b>Écrevisse à pieds blancs</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	X		Des stations historiques sont connues au niveau des affluents de la Durance et du Rabioux. Les expertises réalisées en 2021 ont permis de confirmer la présence d'une population au niveau du lieu-dit « les Baumes », au sud-est de l'aire d'étude immédiate.
	<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i>			-
	<b>Damier de la succise</b> <i>Euphydryas aurinia</i>			-
	<i>Stephanopachys linearis</i>			-
<i>Stephanopachys substriatus</i>			-	

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente	Cocher si potentielle	Autres informations (statut réglementaire, ...)
	<b>Isabelle de France</b> <i>Actias isabellae</i>		X	Espèce considérée comme présente et reproductrice au sein des pinèdes du secteur ouest de l'aire d'étude immédiate (bonne exposition, humidité ambiante et données bibliographiques proches).
Poissons	<b>Chabot commun</b> <i>Cottus gobio</i>		X	Espèce considérée comme présente au niveau de l'affluent des Baumes. Toutefois considéré comme un habitat ponctuel et globalement peu favorable à l'espèce.
	<b>Blageon</b> <i>Telestes souffia</i>			-
Amphibiens, Reptiles	<b>Sonneur à ventre jaune</b> <i>Bombina variegata</i>			-
Oiseaux	<b>Chouette de Tengmalm</b> <i>Aegolius funereus</i>			-
	<b>Perdrix bartavelle</b> <i>Alectoris graeca saxatilis</i>			-
	<b>Aigle royal</b> <i>Aquila chrysaetos</i>		X	Espèce nicheuse sur la commune, elle est considérée comme présente en transit et en chasse ponctuelle sur les milieux ouverts de l'aire d'étude immédiate, qui ne sont toutefois pas des habitats de chasse préférentiels pour l'espèce (zones anthropisées et agricoles).
	<b>Gélinotte des bois</b> <i>Bonasa bonasia</i>			-
	<b>Grand-duc d'Europe</b> <i>Bubo bubo</i>		X	Espèce considérée comme présente en chasse sur les milieux ouverts de l'aire d'étude immédiate.
	<b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	X		Espèce régulièrement présente en période de reproduction, en chasse sur les milieux ouverts à l'est de l'aire d'étude immédiate. Aucun nid n'a été observé mais les bosquets et boisements de l'aire d'étude immédiate sont favorables à sa reproduction.
	<b>Pic noir</b> <i>Dryocopus martius</i>	X		Au moins 1 couple nicheur présent au sein des boisements mixtes et de résineux localisés au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate.
	<b>Chouette chevêchette</b> <i>Glaucidium passerinum</i>		X	L'espèce est considérée comme présente en reproduction au sein des boisements d'altitude à l'ouest de l'aire d'étude immédiate (pinède et boisements mixtes) ainsi qu'en chasse au niveau des milieux ouverts de ces secteurs.
	<b>Gypaète barbu</b> <i>Gypaetus barbatus</i>		X	Espèce considérée comme présente en transit et en prospection alimentaire ponctuelle au sein de l'aire d'étude immédiate.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente	Cocher si potentielle	Autres informations (statut réglementaire, ...)
	<b>Lagopède alpin</b> <i>Lagopus mutus helveticus</i>			-
	<b>Crave à bec rouge</b> <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>		X	L'espèce est considérée comme présente en transit et alimentation sur les milieux ouverts de l'aire d'étude immédiate, principalement en hivernage.
	<b>Tétras-lyre</b> <i>Tetrao tetrix tetrix</i>			-
Mammifères	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	X		Espèce contactée en transit/chasse sur les 3 saisons (printemps, été et automne) avec une activité très forte recensée. Gîte potentiellement sous les écorces des arbres (feuillus et résineux) de l'aire d'étude immédiate.
	<b>Petit Murin</b> <i>Myotis blythii</i>	X		Ce groupe d'espèce a été contacté en transit et en chasse au printemps et à l'été 2021. Gîtes favorables au sein d'un ouvrage d'art (pont) présent au sein de l'aire d'étude immédiate et nombreux habitats de chasse/transit très préférentiels pour ces deux espèces (milieux ouverts ras type prairies, pâturages, etc.)
	<b>Grand Murin</b> <i>Myotis myotis</i>	X		
	<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X		Espèce contactée en transit/chasse au printemps et à l'été 2021 avec une activité forte. Gîtes favorables recensés au sein de l'aire d'étude immédiate, il s'agit de deux vieilles granges qui pourraient être utilisés en gîte de reproduction (mise-bas). De plus, de nombreux habitats de chasse et de transit sont préférentiels pour l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate.
	<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	X		Espèce contactée en transit/chasse au printemps et à l'été 2021 avec une activité forte. Gîtes favorables recensés au sein de l'aire d'étude immédiate, il s'agit de deux vieilles granges qui pourraient être utilisés en gîte de reproduction (mise-bas). De plus, de nombreux habitats de chasse et de transit sont préférentiels pour l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate.

### 3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

- Piétinement
- Erosion
- Création de piste ou chemin
- Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique

L'incidence du projet sur le réseau hydrographique ou sur le régime hydrologique à l'échelle locale est jugé mineur et non significatif.

En effet, les canaux gravitaires sont actuellement fermés 8 mois sur 12 (alimentés de juin à septembre). Les canaux existants ne seront pas impactés par le projet, ils seront maintenus en l'état, ils continueront ainsi à être alimentés naturellement par les eaux pluviales et la fonte des neiges. Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'engage dans le maintien de l'alimentation en eau du canal de Gramorel (40 l/s en moyenne) et les jaugeages effectués en septembre 2021 ont montrés que l'impact des canaux n'est pas significatif sur les cours d'eau en aval et ont très peu d'impact sur les débits des sources existantes.

- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Cet effet concerne la **dégradation des corridors écologiques et la fragmentation des habitats aquatiques suite à l'arrêt d'alimentation d'une partie des canaux gravitaires en période estivale durant 4 mois** (canaux support au cycle de vie de plusieurs espèces). Toutefois, **l'impact attendu sera temporaire** (de juin à septembre) et **limité** car une partie des canaux seront maintenus en eau (Canal de Gramorel à 40 l/s en moyenne), les canaux non alimentés artificiellement seront maintenus en l'état, ils seront alimentés naturellement par les eaux pluviales et la fonte des neiges.

Les **corridors écologiques** liés à la **chasse et au transit des chiroptères et de l'avifaune** ne seront **pas impactés par le projet**.

- Poussières, vibrations
- Bruit
- Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique
- Pollution lumineuse
- Déchets
- Introduction d'espèce non autochtone
- Autres incidences (préciser) .....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

**Destruction ou détérioration d'habitat** (= milieu naturel) **ou habitat d'espèce** (type d'habitat et surface) :

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
<b>Habitat d'intérêt communautaire « 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) »</b>	Situé à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, cet habitat couvre une surface restreinte (1,39 ha). Milieu présentant une forte diversité végétale, on y observe surtout le Brome dressé ( <i>Bromospsis erecta</i> ) comme espèce structurante. L'état de conservation est bon à moyen suivant la pression pastorale exercée.	450 m <sup>2</sup> (surface maximale estimée)	4657 ha (soit 26.69% de la superficie du site Natura 2000)	<b>Non significative</b> La surface impactée n'est pas significative par rapport à l'offre d'habitats disponibles à l'échelle du site Natura 2000 (< 0,001 % de la surface totale de l'habitat). Par ailleurs, l'impact sera temporaire puisque la végétation recolonisera naturellement les emprises suite aux travaux. Les mesures d'évitement et de réduction mises en

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
				œuvre : adaptation du tracé en privilégiant les passages sous route et sous piste (22 km localisé sous route, soit 55% du tracé), passages en bord de parcelle et réduction d'emprises (4 – 5 mètres), permettent de limiter les impacts sur cet habitat.
<b>Habitat d'intérêt communautaire « 6520 - Prairies de fauche de montagne »</b>	Surtout situé à l'ouest du site, cet habitat montre un cortège floristique diversifié. L'état de conservation est bon (surface de 12,96 ha).	6000 à 10000 m <sup>2</sup> (surface maximale estimée)	261 ha (soit 1.33% de la superficie du site Natura 2000)	<b>Non significative</b> La surface impactée n'est pas significative par rapport à l'offre d'habitats disponibles à l'échelle du site Natura 2000 (0,4% de la surface totale de l'habitat). Par ailleurs, l'impact sera temporaire puisque la végétation recolonisera naturellement les emprises suite aux travaux. Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre : adaptation du tracé en privilégiant les passages sous route et sous piste (22 km localisé sous route, soit 55% du tracé), passages en bord de parcelle et réduction d'emprises (5 à 8 mètres), permettent de limiter les impacts sur cet habitat.
<b>Habitat d'intérêt communautaire « 91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) »</b>	Forêt alluviale bordant le cours d'eau permanent présent dans le secteur « Bas de Pré Sabens » et recoupant 2 zones au sud de l'aire d'étude immédiate (surface : 0,42 ha). Forte dégradation de l'habitat sur sa partie amont, se limitant à quelques arbres sur la zone nord.	-	590 ha (soit 3% de la superficie du site Natura 2000)	<b>Non significative</b> Les mesures d'évitement mises en œuvre (passage sous route, passage aérien ou contournement) permettent d'éviter tout impacts sur cet habitat.
<b>Habitat d'intérêt communautaire « 3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole li-gneuse à <i>Salix elaeagnos</i> »</b>	Observé à une seule reprise à l'extrême nord-ouest du site, au niveau du torrent d'Aillefroide colonisé par le Pétasite paradoxal ( <i>Petasites paradoxus</i> ), le Saule drapé ( <i>Salix eleagnos</i> ) et la Molinie ( <i>Molinia caerulea</i> ). L'état de conservation est bon et la surface marginale (0,07 ha).	20 m <sup>2</sup> (surface maximale estimée)	311 ha (soit 1,58% de la superficie du site Natura 2000)	<b>Non significative</b> La surface impactée est marginale à l'échelle du site Natura 2000 (< 0,001 % de la surface totale de l'habitat). La traversée du torrent sera réalisée en période d'assec, avec une emprise très restreinte (4 mètres de large) sous la supervision d'un écologue.

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
<p><b>Milieux ouverts et semi-ouverts</b> constituant des zones de chasse et de transit pour les espèces de Chiroptères (Barbastelle d'Europe, Petit/grand murin, Petit/Grand rhinolophe, ainsi que des zones de chasse et d'alimentation pour l'avifaune (Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Chouette chevêchette, Gypaète barbu et Crave à bec rouge).</p>	<p>Ces milieux ouverts à semi-ouverts sont nombreux et très diversifiés sur l'aire d'étude immédiate (Pelouses sèches et steppiques, friches, pâtures, prairies, cultures). Ces différentes strates de végétations offrent une variété de proies importantes pour les chiroptères et l'avifaune.</p>	<p>Environ 18 km linéaires, avec des emprises de 5 à 8 m de large. Soit environ 9 à 15 ha, tout milieux ouverts confondus.</p>	<p>Pelouses sèche : 4657 ha (soit 26.69% de la superficie du site Natura 2000)  Prairie de fauche : 261 ha (soit 1.33% de la superficie du site Natura 2000)</p>	<p><b>Non significative</b>  La surface impactée n'est pas significative par rapport à l'offre en milieux ouverts disponibles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et du site Natura 2000. Par ailleurs, l'impact sur les milieux ouverts concerne principalement des milieux agricoles cultivés et sera temporaire puisque la végétation recolonisera naturellement les emprises suite aux travaux.  De plus, aucun impact significatif n'est envisagé concernant les corridors de chasse et de transit à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.</p>
<p><b>Boisements de résineux, mixtes, feuillus, haies et bosquets</b>  Constituants des habitats d'espèces pour l'Isabelle de France, la Chouette chevêchette, le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic noir, le Lucane Cerf-volant, le Pique-prune et le Grand capricorne. Il s'agit également de gîtes arboricoles potentiels pour la Barbastelle d'Europe</p>	<p>Ces boisements sont constitués de forêts de Pin sylvestre, boisements mixtes et bois divers associés, haies et fourrés mixtes répartis sur la quasi-totalité de l'aire d'étude immédiate.</p>	<p>Arbres abattus : - environ 10 Pins sylvestres - environ 30 arbres feuillus de faibles diamètres</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire non concernés</p>	<p><b>Non significative</b>  Le projet implique un déboisement très limité et non significatif au regard des surfaces de boisement disponibles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (environ 23 ha) et du site Natura 2000.  Par ailleurs, diverses mesures d'évitement et de réduction visant ces espèces seront mises en œuvre durant la phase travaux, sous la supervision d'un écologue.</p>
<p><b>Cours d'eau permanent au lieu-dit « les Baumes »</b>  Constituant un habitat d'espèce pour l'Ecrevisse à pieds blancs et le Chabot</p>	<p>L'ensemble des tronçons du cours d'eau situé au lieu-dit « Les Baumes » est favorable à l'Ecrevisse à pieds blancs qui a été détectée sur la partie amont du cours d'eau. Par ailleurs, ce cours d'eau constitue un habitat ponctuel pour le Chabot (peu favorable).</p>	<p>-</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire non concernés</p>	<p><b>Non significative</b>  Le projet prévoit de traverser le cours d'eau en 2 points, l'un en passage sous route et le second en passage aérien. Aucun impact direct n'est prévu sur le cours d'eau.  Concernant les impacts indirects, les jaugeages réalisés par Hydrétude en septembre 2021 sur le secteur ont démontré le maintien d'un débit d'eau suffisant (22,7 l/s) sur le cours d'eau des Baumes suite à l'arrêt d'exploitation des canaux gravitaires, ne remettant</p>

Habitat	Description de l'habitat et état de conservation à l'échelle de l'aire d'étude	Surface détruite	Conservation à l'échelle des sites Natura2000	Incidence du projet sur l'habitat
				pas en cause le maintien des populations d'Ecrevisse à pieds blancs et la présence ponctuelle du Chabot sur ce secteur.

**Destruction ou perturbation d'espèces** (lesquelles et dans quelles proportions) :

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	Potentielle	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	<b>Non significative</b> Les travaux de défrichage concernent environ 30 arbres feuillus de faibles diamètres, les arbres âgés identifiés sur le site seront préservés. En cas d'abattage d'un arbre potentiellement favorable à l'espèce, les souches seront laissées sur place ou à proximité immédiate avec l'accompagnement d'un écologue.
<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	Potentielle	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Pique-prune</b> <i>Osmoderma eremita</i>	Potentielle	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	<b>Non significative</b> Les arbres occupés par l'espèce ou favorables à l'espèce sont évités. L'ensemble des arbres âgés ou présentant des cavités sont évités. Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Écrevisse à pieds blancs</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	Avérée	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	<b>Non significative</b> Le projet prévoit de traverser le cours d'eau en 2 points, l'un en passage sous route et le second en passage aérien. Par ailleurs, des mesures visant à limiter le relargage de matières en suspension lors de traversée de cours d'eau seront mise en place sous la supervision d'un écologue. Aucun impact direct n'est prévu sur le cours d'eau. Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Isabelle de France</b> <i>Actias isabellae</i>	Potentielle	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	<b>Non significative</b> Le projet prévoit la coupe d'environ 10 Pins sylvestres. Ces arbres seront laissés sur place (au sol) jusqu'à décomposition. Au regard du faible nombre d'arbres concernés et de la disponibilité en habitat favorable à l'espèce à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et de la ZSC, l'incidence est jugée non significative sur l'espèce.

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<b>Chabot commun</b> <i>Cottus gobio</i>	Potentielle	<b>Recherche alimentaire et transit</b>	<b>Non significative</b> Cette espèce n'est pas directement liée aux cours d'eau concernés par les aménagements. Sa présence ponctuelle est possible sur le cours d'eau du lieudit « Les Baumes » mais aucun risque de destruction d'individu n'est envisagé.
<b>Aigle royal</b> <i>Aquila chrysaetos</i>	Potentielle	<b>Recherche alimentaire et transit</b>	<b>Non significative</b> Ces espèces sont considérées comme présente sur l'aire d'étude immédiate, uniquement en chasse/alimentation sur les milieux ouverts et en transit. Les travaux réalisés sur les milieux ouverts à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est) éviteront la période de reproduction. Réduisant ainsi les risques de dérangement sur les zones d'alimentation à cette période.  Par ailleurs, aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Grand-duc d'Europe</b> <i>Bubo bubo</i>			
<b>Gypaète barbu</b> <i>Gypaetus barbatus</i>			
<b>Crave à bec rouge</b> <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>			
<b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	Avérée	<b>Recherche alimentaire et transit</b> <b>Reproduction possible</b>	<b>Non significative</b> Les boisements de l'aire d'étude immédiate sont favorables à la reproduction de l'espèce, toutefois, la coupe d'arbre interviendra en dehors de la période de reproduction (Septembre – octobre).  Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), intégrant à la fois les habitats de chasse et les principaux boisements favorables à la nidification éviteront la période de reproduction (mi-août à début mars).  Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Pic noir</b> <i>Dryocopus martius</i>	Avérée	<b>Reproduction/ Alimentation</b>	<b>Non significative</b> Les boisements de l'aire d'étude immédiate sont favorables à la reproduction de ces espèces, toutefois, la coupe d'arbre interviendra en dehors de la période de reproduction (Septembre – octobre).  Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), intégrant à la fois les habitats de chasse et les boisements favorables à la nidification de ces 2 espèces éviteront la période de reproduction (mi-août à début mars).
<b>Chouette chevêchette</b> <i>Glaucidium passerinum</i>	Potentielle		

Espèce	Présence avérée ou potentielle	Utilisation de l'aire d'étude	Incidence du projet sur l'espèce
<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	<b>Recherche alimentaire et transit</b>  <b>Gîte potentiel sous les écorces d'arbres (feuillus et résineux)</b>	<b>Non significative</b> Les travaux d'abattages d'arbres seront réalisés en dehors de la période sensible pour l'espèce (début septembre à fin octobre). Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), intégrant à la fois les habitats de chasse et les boisements favorables au gîte éviteront la période de reproduction (juin à mi-août). Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Petit Murin</b> <i>Myotis blythii</i>	Avérée	<b>Recherche alimentaire et transit</b>  <b>Gîte potentiel dans les ouvrages d'art (pont)</b>	<b>Non significative</b> Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), constituant les habitats de chasse préférentiels éviteront la période de reproduction (juin à mi-août). Le gîte potentiel (pont) ne sera pas impacté par les travaux. Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Grand Murin</b> <i>Myotis myotis</i>	Avérée		<b>Non significative</b> Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), constituant les habitats de chasse préférentiels éviteront la période de reproduction (juin à mi-août). Les 2 gîtes bâtis potentiels (2 vieilles granges, gîte de reproduction potentiel) ne seront pas impactés par les travaux. Les travaux effectués à proximité du gîte bâti seront réalisés hors période de reproduction (juin à mi-août). Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Grand Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Avérée	<b>Recherche alimentaire et transit</b>  <b>Gîte bâti potentiel (2 granges)</b>	<b>Non significative</b> Les travaux réalisés sur les milieux à plus forts enjeux écologiques (ouest, sud et nord-est), constituant les habitats de chasse préférentiels éviteront la période de reproduction (juin à mi-août). Les 2 gîtes bâtis potentiels (2 vieilles granges, gîte de reproduction potentiel) ne seront pas impactés par les travaux. Les travaux effectués à proximité du gîte bâti seront réalisés hors période de reproduction (juin à mi-août). Aucun risque de destruction d'individus n'est induit par le projet.
<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Avérée		

## Calendrier écologique de travaux

- Intervention de **mi-août jusqu'à début mars** sur les secteurs à enjeux Très fort et Fort
- Intervention après le **1<sup>er</sup> août jusqu'à début février** pour les zones avec résineux
- Si intervention entre mars et mi-août mise en place de mesures de **défavorabilisation** nécessaire (hors coupe d'arbre)
- Coupes d'arbres et défavorabilisation septembre/octobre

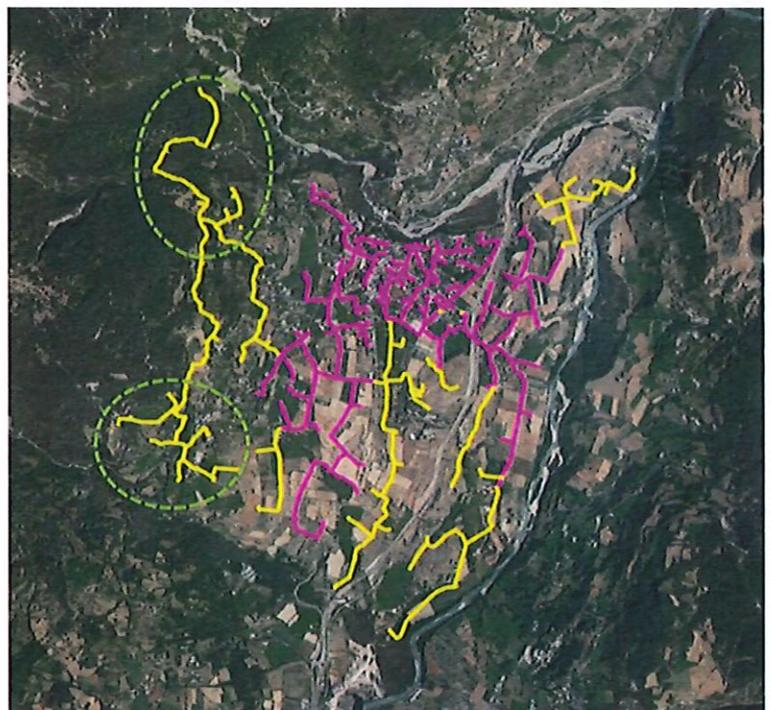


Figure 12: Calendrier écologique des travaux

**Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales** (reproduction, repos, alimentation,...) :

Au-delà des incidences du projet (1) par destruction d'habitats d'espèces (voir analyse réalisée au paragraphe « Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce » et (2) par destruction d'individus (voir analyse réalisée au paragraphe précédent « Destruction ou perturbation d'espèces », le projet est susceptible de générer des **perturbations en phase travaux**.

Pour autant, étant donné la nature du projet (installation de canalisations enterrées), le contexte en partie urbanisé du site (secteur nord du village de Châteauroux-les-Alpes) et l'adaptation du tracé en privilégiant les passages sous route et sous piste (22 km localisé sous route, soit 55% du tracé), les **perturbations générées par le projet seront temporaires et limitées à la phase de travaux**.

Par ailleurs, ces perturbations générées par le projet en phase travaux seront significativement réduites au travers de l'adaptation du calendrier des travaux aux enjeux écologiques identifiés sur le site et l'accompagnement d'un écologue en phase de chantier.

Concernant la fonction de **corridor écologique terrestre (transit et chasse)** des habitats pour les espèces étudiées, il est rappelé que le projet n'est pas de nature à constituer un obstacle pour ces espèces puisqu'il s'agit de canalisations enterrées et que les emprises chantier impactées seront rapidement recolonisées par la végétation (aucun entretien des emprises n'est prévu dans le cadre du projet). **Par ailleurs, l'impact lié à l'abattage d'arbre sera très limité (10 résineux et 30 feuillus) et ne sera pas de nature à remettre en cause la fonctionnalité des corridors de transit et d'alimentation de la faune (avifaune et chiroptère notamment).**

En revanche, un effet de **dégradation des corridors écologiques et de fragmentation des habitats aquatiques suite à l'arrêt d'alimentation d'une partie des canaux gravitaires en période estivale durant 4 mois** (canaux support au cycle de vie de plusieurs espèces) **est envisagé**. Toutefois, **l'impact attendu sera temporaire** (de juin à septembre) et **limité** car une partie des canaux seront maintenus en eau (Canal de Gramorel à 40 l/s en moyenne), les canaux non alimentés artificiellement seront maintenus en l'état, ils seront alimentés naturellement par les eaux pluviales et la fonte des neiges.

## 4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Eléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
Destruction de milieux naturels	Destruction d'habitats d'intérêt communautaire	<p>Le tracé a été optimisé en privilégiant les passages sous route ou sous piste (22 km localisé sous route, soit 55% du tracé).</p> <p>Sur les secteurs où un évitement des habitats d'intérêts communautaires et/ou habitats d'espèces n'était pas possible, les mesures suivantes sont mises en œuvre :</p> <p>1 – Les emprises travaux sont limitées au strict nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage en bord de parcelle avec des emprises travaux restreintes (5 à 8 m de large) et au sein des canaux existant au niveau des prairies de fauche.</li> <li>• Emprise très restreinte (4 mètres) à la traversée du torrent d'Ailefroide, bordée par la Communauté riveraine mixte.</li> <li>• Franchissement du cours d'eau en aérien pour éviter la coupe d'arbres au niveau de la ripisylve traversée (sud-ouest).</li> </ul> <p>3 – Un tri des terres sera réalisé sur l'ensemble du tracé : isolement de la première couche de terre (les vingt premiers centimètres), stockage séparé en cordon proche de la tranchée sur un géotextile, en évitant les zones sensibles puis rebouchage de la tranchée dans l'ordre naturel des couches (terre végétale en surface) et régilage sur l'emprise initialement décapée une fois les travaux terminés. Cela permet de maintenir la banque de graines et de faciliter la cicatrisation naturelle du milieu.</p> <p>4 - Le tracé a été optimisé pour préserver les haies, bosquets et boisements clairs de feuillus de l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.</p> <p>5 – En cas d'abattage d'arbre, la priorité sera donnée aux jeunes arbres sur les recommandations d'un écologue, de manière à maintenir les arbres favorables aux coléoptères saproxyliques, chiroptères et à la Chouette chevêchette.</p> <p>6 – Le tracé a été optimisé pour limiter les impacts directs sur l'ensemble des cours d'eau ou la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs est avérée ou potentielle, y compris leurs berges. En privilégiant les passages au niveau des routes ou en aérien.</p> <p>7 - Passage des cours d'eau sur le secteur des Baumes en emprise très restreinte sous route ou passage aérien et mise en place de mesures visant à limiter le relargage de matières en suspension lors de traversée de cours d'eau.</p> <p>8 – Les jaugeages effectués ont permis de s'assurer d'un apport en eau estival suffisant suite à l'arrêt d'exploitation des canaux gravitaires (juin à septembre).</p> <p>Les jaugeages réalisés par Hydrétude en septembre 2021 sur le secteur ont démontré le maintien d'un débit d'eau suffisant (22,7 l/s) sur le cours d'eau des Baumes suite à</p>
	Destruction d'habitats d'espèces (Barbastelle d'Europe, Petit/Grand murin, Petit/Grand rhinolophe, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Chouette chevêchette, Gypaète barbu, Crave à bec rouge, Isabelle de France, Pic noir, Lucane Cerf-volant, Pique-prune et Grand capricorne).	

Eléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
		<p>l'arrêt d'exploitation des canaux gravitaires, ne remettant pas en cause le maintien des populations d'Ecrevisse à pieds blancs sur ce secteur.</p> <p>Par ailleurs, d'autres mesures permettront de limiter la réduction d'apports en eau dans le cours d'eau des Baumes. En effet, le maitre d'œuvre s'engage dans le maintien de l'alimentation en eau du canal de Gramorel (40 l/s) et les autres canaux seront également maintenus en l'état et entretenus, ils continueront à être alimentés naturellement par les eaux pluviales et la fonte des neiges qui se déversent ensuite dans le cours d'eau des Baumes.</p> <p>9 - L'unique station d'espèce exotique envahissante identifiée sur l'aire d'étude immédiate est évitée (Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>).</p> <p>10 - D'autres mesures visant à éviter l'introduction ou la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes en phase travaux seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'apport de terre ou de substrats susceptibles de renfermer des graines ou fragments d'espèces invasives est proscrit ;</li> <li>• Nettoyage des engins et outils de travaux, à l'arrivée et au départ du site, des nettoyages réguliers seront réalisés, notamment au démarrage de travaux au sein de milieux naturels ou après des travaux au niveau de milieux anthropisés (friches, zones rudérales) ;</li> <li>• Limiter les surfaces d'extraction et de stockage de terre à l'emprise des travaux ;</li> <li>• La terre remaniée sera étalée et tassée directement après pose de la canalisation dans la tranchée. Il conviendra d'éviter l'étalement de terre sur des milieux naturels. Une recolonisation spontanée est recommandée.</li> </ul>
Destruction d'individus d'espèces	Barbastelle d'Europe, Petit/Grand murin, Petit/Grand rhinolophe, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Chouette chevêchette, Gypaète barbu, Crave à bec rouge, Isabelle de France, Pic noir, Lucane Cerf-volant, Pique-prune et Grand capricorne, Ecrevisse à pieds blancs	<p>1 - Les arbres gîtes potentiels ou en devenir pour les chiroptères sont évités.</p> <p>2 - Les gîtes bâtis et rupestres potentiels sont évités.</p> <p>3 - L'abattage des arbres sera réalisé en dehors des périodes sensibles, entre début septembre et fin octobre (environ 10 pins et 30 feuillus concernés sur les secteurs nord-ouest et sud-ouest), sous la supervision d'un écologue qui s'assurera de l'absence de cavités favorables à la Chouette chevêchette.</p> <p>4 - Les arbres favorables aux coléoptères saproxyliques et devant être abattus seront laissés sur place (au sol) jusqu'à décomposition.</p> <p>5 - Le calendrier des travaux est optimisé de manière à éviter les travaux en période de reproduction de l'avifaune et des chiroptères (mars à mi-août) afin de limiter le dérangement et éviter les risques de destruction ou d'abandon de nichées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés entre mi-août et début mars sur les secteurs à plus forts enjeux (secteurs ouest, sud et nord-est) ;</li> <li>• Travaux réalisés entre mi-août et début février au sein des habitats de reproduction de la Chouette chevêchette (boisement de résineux et mixtes à l'ouest du site) ;</li> </ul>

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'évitement et de réduction envisagées
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés entre mi-août et début mars sur les autres secteurs. Dans le cas contraire, une défavorabilisation des milieux ouverts favorables (prairies, cultures et pâtures) sera réalisée par un débroussaillage et un décapage des emprises travaux. La défavorabilisation sera réalisée en dehors de la période de reproduction (idéalement entre octobre et début mars).</li> </ul>

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Étant donné la nature du projet, visant à l'installation d'un système d'irrigation enterré dans un contexte en partie agricole et urbanisé (secteur nord du village de Châteauroux-les-Alpes), la plupart des incidences générées par le projet seront temporaires et limitées à la phase de travaux. En effet, il est rappelé que le projet n'est pas de nature à constituer un obstacle pour les espèces puisqu'il s'agit de canalisations enterrées et que les emprises chantier impactées seront rapidement recolonisées par la végétation (aucun entretien des emprises n'est prévu).

Le projet entrainera des incidences jugées non significatives au regard des surfaces impactées sur 3 habitats d'intérêts communautaires (6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia), 6520 - Prairies de fauche de montagne et 3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*) et sur différents habitats d'espèces : milieux ouverts et semi-ouverts, cours d'eau au lieudit « les Baumes », boisements de résineux, mixtes, feuillus, haies et bosquets.

L'adaptation du projet aux enjeux écologiques identifiés sur le site, privilégiant notamment les passages sous route et sous piste (22 km localisé sous route, soit 55% du tracé) et en mettant en place un ensemble de mesures d'évitement et de réduction adaptées aux enjeux permettent de réduire significativement la plupart des risques d'impacts liés à la destruction et au dérangement d'individus en phase chantier. La mise en place d'un calendrier de travaux adapté aux enjeux et d'un suivi écologique de chantier par un écologue permettent de réduire davantage les impacts.

Ainsi, après la prise en compte de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction, nous pouvons conclure à l'absence d'incidences significatives pour l'ensemble des habitats et espèces d'intérêts communautaires ayant conduit à la désignation des 2 sites Natura 2000 mentionnés précédemment.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à : CHATEAUROUX LES ALPES

Le : 10-10-2021

Signature :



ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES  
DE CHATEAUROUX-LES-ALPES  
Mairie  
Les Aubergeries  
05380 Châteauroux-les Alpes

## **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

- Après de la **Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes** :

Service Eau Environnement Forêt - 3, place du Champsaur – BP 98 – 05007 GAP cedex  
Gérard ALLEMAND, [gerard.allemand@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:gerard.allemand@hautes-alpes.gouv.fr), 04 92 51 88 63

- Après de l'**animateur** du site Natura 2000

Coordonnées en ligne sur le site internet Natura 2000 des Hautes-Alpes :  
<http://hautes-alpes.n2000.fr/contacts>

- Dans le **DOCOB** (Document d'Objectifs) :

En ligne sur le site internet Natura 2000 des Hautes-Alpes aux pages consacrées à chacun des sites :  
[http://hautes-alpes.n2000.fr/presentation\\_site](http://hautes-alpes.n2000.fr/presentation_site)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site et sur la **cartographie associée** :

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

- Dans les **fiches de synthèse** sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire de la région PACA, réalisées par la **DREAL PACA** :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/fiches-d-information-synthetiques-r1455.html>

- Dans « **l'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 – échanger, agir** » et « **l'indispensable vocabulaire de natura 2000** »

Sur le site internet de la DREAL (en bas de la page) :  
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-listes-locales-r1501.html>

- Information cartographique **GeoIDE-carto (succédant à CARMEN)** :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map>